

Plan d'action en accessibilité universelle 2023-2025

Bilan 2023

Mise à jour 2024

Saint-Lambert



PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

Véritable petit paradis de verdure où la forêt urbaine est à l'honneur, Saint-Lambert propose un milieu de vie propice à l'épanouissement des personnes et des familles dans un décor enchanteur. Grâce au cachet particulier de chacun de ses quartiers, Saint-Lambert offre un choix de styles de vie convenant à tous les goûts et répondant aux attentes les plus variées en matière d'habitation.

Saint-Lambert est une ville mature et son développement évolue peu, principalement à cause de la rareté des terrains disponibles. Ville essentiellement résidentielle, les immeubles d'habitations représentent 95 % de tous les immeubles du territoire et se composent à 57 % de résidences unifamiliales.

La municipalité propose à ses résidents de nombreux parcs et des installations municipales modernes, dont son centre de loisirs construit en 2011. Une offre variée d'activités et d'événements culturels, sportifs et communautaires contribue à enrichir le milieu de vie. Sa bibliothèque est également l'une des plus achalandées au Québec. Son centre multifonctionnel permet d'accueillir au cœur de la ville autant des expositions, des spectacles, des cocktails que des concerts. La vie communautaire est dynamique et contribue directement au mieux-être de la population. De très nombreux organismes bénévoles œuvrent dans les domaines des loisirs, de la culture et de l'aide aux personnes, venant compléter l'action des institutions publiques et gouvernementales.

PORTRAIT DES SECTEURS D'ACTIVITÉS ET RÔLES DES DIRECTIONS

Direction générale

La direction générale, sous l'autorité du conseil municipal, assure le bon fonctionnement des activités administratives et de gestion de la Ville. Ainsi, elle planifie, organise, dirige et accroît la performance de l'appareil municipal, tout en assurant à la Mairesse et au conseil municipal un soutien constant dans la conduite des affaires municipales. Les principales tâches du directeur général consistent à :

- Superviser et coordonner les activités de tous les services municipaux, conformément aux priorités déterminées par le conseil municipal;
- Définir avec le conseil municipal la mise en place des processus d'amélioration continue;
- Établir des liens étroits et entretenir d'excellentes relations avec l'ensemble des intervenants internes et externes.

Direction des services administratifs (ressources humaines, communications et technologies de l'information)

Cette direction est responsable du développement et de l'implantation des ressources humaines, des communications et des technologies de l'information au service de la municipalité. Ses principaux mandats consistent à :

- Assurer la planification et le recrutement de la main-d'œuvre;
- Concevoir et implanter des politiques;
- Développer et implanter des stratégies de relations du travail;
- Administrer la rémunération et les avantages sociaux;
- Élaborer des programmes de prévention de la santé et la sécurité au travail;

- Planifier le développement organisationnel (formation, développement de carrière, gestion de la performance, etc.);
- Planifier les communications et les différents outils d'information;
- Conseiller et supporter les différents services dans la promotion de leurs activités;
- Éditer les publications officielles de la ville;
- Maintenir l'évolution du site Internet;
- Gérer les comptes de médias sociaux de la municipalité;
- Superviser la Division des technologies de l'information.

Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics

La Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics veille à l'entretien et à la pérennité des biens municipaux et assure des services essentiels à la population, ce qui lui vaut à être appelée à intervenir en cas d'appel d'urgence. Cette direction veille également au développement durable de la municipalité en assurant une saine gestion de l'eau, des matières résiduelles, des espaces verts, de la mobilité durable, de l'efficacité énergétique et des gaz à effet de serre. Elle doit planifier, diriger, coordonner, contrôler les ressources et les activités techniques et orienter le Conseil dans les décisions relatives aux enjeux liés au territoire. Le directeur du génie, de l'environnement et des travaux publics assiste et conseille la direction générale sur toute question concernant les activités techniques comprenant le génie, l'environnement et les travaux publics.

Les efforts de l'organisation à l'égard de ce plan ne s'arrêtent pas à sa simple production. De manière à assurer le suivi de ce plan d'action et d'évaluer l'atteinte des objectifs, la Ville de Saint-Lambert sera appuyée par le comité de direction et un comité de travail. Ce comité de gestionnaires, formé des différentes directions de la Ville, se rencontre de façon bimensuelle. Le comité de direction fera le bilan de l'avancement des travaux et mettra à jour le plan d'action deux fois par année. De plus, ce comité pourra déterminer l'échéancier approprié et planifier la mise en œuvre des mesures visant la réduction des obstacles, à court (1 an), moyen (3 ans) et long (5 ans) terme.

Direction des finances

La Direction des finances a la responsabilité de gérer et de contrôler les ressources financières de la municipalité, conformément aux normes comptables, lois en vigueur et politiques du conseil municipal. Ses principaux mandats consistent à :

- Assurer le contrôle budgétaire et gérer la dette;
- Percevoir les taxes municipales et autres recettes;
- Procéder aux paiements des biens et services obtenus des fournisseurs de la municipalité;
- Administrer le paiement des salaires et des avantages sociaux;
- Produire les états financiers internes et les différents rapports demandés par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme

La Direction du greffe est responsable du secrétariat du conseil municipal et de la gestion des affaires juridiques de la Ville, suivant la Loi sur les cités et villes. Ses principaux mandats consistent à :

- Rédiger la documentation nécessaire à la tenue des séances du conseil municipal et tous les avis officiels de la Ville;
- Coordonner et préparer des documents légaux et des contrats;
- Administrer la gestion documentaire et les archives;
- Appliquer la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
- Gérer les réclamations et poursuites intentées par ou contre la Ville;
- Préparer et s'assurer de la mise en vigueur des règlements;
- Planifier le développement et l'utilisation du territoire par l'élaboration et l'application du plan d'urbanisme et de ses règlements;
- Veiller au respect des règlements municipaux en matière d'aménagement du territoire et de qualité de vie (nuisances, permis et certificats, etc.);
- Recevoir, analyser et délivrer les différentes demandes de permis.

Direction de la culture et des loisirs

La Direction de la culture et des loisirs doit planifier, diriger, coordonner, contrôler les ressources et les activités de la direction et orienter le Conseil dans les décisions relatives aux enjeux du loisir. Le directeur de la culture, des loisirs et de la vie communautaire assiste et conseille la direction générale sur toute question concernant les activités de la culture et les arts, les activités de loisirs et de sport, le plein air, la vie communautaire impliquant la vie sociale et de quartier.

Composition du comité de direction :

- François Pépin, directeur général
- vacant, adjointe à la direction générale
- Mélissa Mercure, directrice des services administratifs
- Éric Painchaud, directeur du génie, de l'environnement et des travaux publics
- Martin Latulippe, directeur de la culture et des loisirs
- Cassandra Comin Bergonzi, directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
- Maxime Marquis, directeur des finances

Responsabilités du comité de direction

- S'approprier les objectifs du plan d'action et ses mesures
- Atteindre les objectifs selon les échéanciers
- Réfléchir et proposer des actions et des initiatives
- Entretenir un lien direct avec le coordonnateur du plan

Comité de travail :

Dans le cadre de son plan d'action 2012, la Ville avait comme objectif de se doter d'un comité consultatif afin de décloisonner sa démarche et recevoir les commentaires face à son plan d'action. Ce comité consultatif est toujours présent et assure un mécanisme d'échange, de consultation et de concertation avec la Ville au cours des prochaines mises à jour.

Composition du comité consultatif:

- André Leduc, Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)
- Andrée Morissette, CISSS de la Montérégie-Ouest, centre de réadaptation en déficience physique
- Éric Carignan, chef de division des loisirs et de la vie communautaire
- Éric Painchaud, directeur du génie, de l'environnement et des travaux publics
- Estelle Vallières, directrice générale, Ma deuxième maison à moi
- France Poulin, citoyenne
- Gilles Corbeil, Institut Nazareth et Louis-Braille
- Hugo Bégin, coordonnateur loisirs ville de Saint-Lambert
- Julie Surprenant, Association des usagers du transport adapté de Longueuil (Autal)
- Liette Michaud, Conseillère municipale district 6
- Lyse Veilleux, citoyenne
- Martin Morin, Association des usagers du transport adapté de Longueuil (Autal)
- Pierre Nadeau, Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)
- Sandrine Bastarache, Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)

Invités qui n'ont pas participé :

- Richard Saulnier, Logis des Aulniers, Sociétés canadiennes de la sclérose en plaques (SCSP)
- Nadine Geneviève Desjardins, CISSS de la Montérégie-Centre, RLS de Champlain

Responsabilités du comité consultatif:

- Transmettre des expériences de vie et sensibiliser l'administration municipale
- Aider à définir les besoins et déterminer les obstacles
- Proposer des objectifs et des mesures
- Participer à la prise en charge citoyenne
- Informer le comité des outils disponibles quant à l'accessibilité universelle pour le milieu municipal

BILAN 2023

1. AXE ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE

OBJECTIF : S'ASSURER DE L'ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES ET DES INFRASTRUCTURES AFIN QUE TOUS LES CITOYENS PUISSENT S'Y DÉPLACER SANS CONTRAINTES SUPPLÉMENTAIRES D'ACCESSIBILITÉ, DE TEMPS ET DE COÛT, ET CE, PEU IMPORTE LE LIEU ET LES MOYENS UTILISÉS

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	État des réalisations en 2023
<p><u>1.1</u> Présence de bancs de neige entre le trottoir et la rue lors des opérations de déneigements. (Les personnes doivent passer par-dessus le banc de neige, car les ouvertures sont rares aux intersections).</p> <p>Accès trop étroit avec les bancs de neige au coin de Betournay (près de la 112).</p>	Permettre les déplacements sécuritaires.	Rechercher des solutions et vérifier auprès des autres municipalités ce qui peut être fait.	Contacteur d'autres municipalités et effectuer de la vigie.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	<p>Réalisé</p> <p>La politique de déneigement a été revue. Les déplacements piétonniers sont prioritaires.</p> <p>Considéré dans l'achat d'équipement.</p>
<p><u>1.2</u> Les espace entre les rangées dans la bibliothèque ne permettent pas la circulation d'un fauteuil roulant.</p>	Rendre accessibles tous les rayons de la bibliothèque.	Réaménager les espaces entre certaines rangées dans la bibliothèque municipale pour qu'une personne en fauteuil roulant puisse circuler librement.	La bibliothèque a été réaménagée en prenant en compte l'accessibilité universelle.	Direction de la culture et des loisirs	<p>Il reste encore quelques sections au 2e étage et au rez-de-chaussée à aménager. Une partie a été faite en 2023.</p>

<p><u>1.3</u> Avoir les connaissances nécessaires pour effectuer l'inventaire détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.</p>	<p>Former le contremaître aux bâtiments sur l'accessibilité universelle.</p>	<p>Formation du contremaître à l'identification des besoins en matière d'accessibilité universelle.</p>	<p>Formation offerte au contremaître.</p>	<p>Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics</p>	<p>Réalisé</p>
<p><u>1.4</u> Le transport adapté n'a pas de place réservée devant le centre de loisirs et le débarcadère est souvent très achalandé devant le 325 L'espérance</p>	<p>Sécuriser le transport des usagers.</p>	<p>Ajouter un stationnement handicapé dans le débarcadère devant l'entrée du centre de loisirs sur Lespérance.</p>	<p>Ajout d'une place de stationnement pour personne handicapée</p>	<p>Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics</p>	<p>Non prévu, mais réalisé.</p>
<p><u>1.5</u> Les trottoirs ne sont pas assez dégagés sur Queen, Stanley et Bétournay.</p>	<p>Permettre les déplacements sécuritaires.</p>	<p>Déterminer un trajet sécuritaire et accessible pour se rendre sur Victoria (sans haies, bacs, trottoirs entretenus, etc.), afin de faciliter les déplacements des élèves de l'école Reach et les usagers de Ma deuxième maison.</p>	<p>Faire la promotion et mettre des affiches.</p>	<p>Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics</p>	<p>Dégagement réalisé en 2023 et évaluation du trajet corridor sécuritaire prévu en 2024.</p>

2. AXE LOISIRS, SPORTS, TOURISME ET CULTURE

OBJECTIF : ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS, DE SPORTS, DE TOURISME ET DE CULTURE

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	État des réalisations en 2023
<u>2.1</u> Méconnaissance des activités offertes aux personnes handicapées et à leurs accompagnateurs.	Permettre aux personnes handicapées de connaître les activités offertes sur le territoire.	Promouvoir les fédérations et organismes qui offrent des programmes aux personnes handicapées.	Date et outil dans laquelle a été faite la promotion Mettre dans le Loisirs à la carte.	Division des services administratifs Direction de la culture et des loisirs	Reporté en 2024.
<u>2.2</u> Les modules dans les parcs ne sont pas tous adaptés pour les personnes handicapées.	Rendre accessible des modules de jeux.	Réaménager le parc Union avec des modules de jeux inclusifs.	Faire l'analyse pour rendre accessible des modules de jeux dans certains parcs.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	Non réalisé. À voir pour le prochain Projet Triennal d'Immobilisation.
<u>2.3</u> Accessibilité restreinte des personnes handicapées aux activités de loisir initiées par le service des loisirs et les organismes du milieu.	Faciliter l'accès aux activités offertes.	Organiser une rencontre avec les organismes reconnus.	Date de la rencontre.	Direction de la culture et des loisirs	Réalisé : discussion avec la Table des organismes de Saint-Lambert.
<u>2.4</u> Accessibilité restreinte des personnes handicapées aux activités de loisir initiées par le service des loisirs et les organismes du milieu.	Faciliter l'accès aux activités offertes.	Développer et maintenir des programmes variés en loisirs adaptés aux besoins, intérêts et capacités des personnes et inclure les informations de ce qui est fait par CIVA et ZLM.	Cours adaptés aux besoins des participants.	Direction de la culture et des loisirs	Réalisé : Le professeur adapte les cours lorsque le participant a des incapacités.

3. AXE SENSIBILISATION ET FORMATION

OBJECTIF : SENSIBILISER DIVERS PUBLICS AU POTENTIEL DES PERSONNES HANDICAPÉES ET À L'IMPORTANCE DE FAVORISER DES ENVIRONNEMENTS ACCESSIBLES

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	État des réalisations en 2023
<p><u>3.1</u> Manque de connaissance du personnel en ce qui concerne les accommodements raisonnables.</p>	<p>Former le personnel.</p>	<p>Planifier une formation aux membres du personnel sur les devoirs d'accommodements raisonnables.</p>	<p>Formation offerte par un organisme expert reconnu dans ce domaine (AlterGo, CDPDJ, GAPHRSM.</p>	<p>Direction des services administratifs</p>	<p>Non réalisé. Reporté en 2024.</p>
<p><u>3.2</u> Les gestionnaires ou propriétaires requérant un permis de restauration auprès de la Ville connaissent peu la section 3.8 du Code national du bâtiment.</p>	<p>Sensibiliser les restaurateurs lors des demandes de permis pour des travaux.</p>	<p>Offrir une formation au personnel qui délivre les permis, une fois par année ou lors du recrutement.</p>	<p>Date de la formation et nombre de participants.</p>	<p>Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme</p>	<p>Non réalisé. Reporté en 2025.</p>

4. AXE APPROVISIONNEMENT EN BIEN OU SERVICES ACCESSIBLES

OBJECTIF : LORS DE L'ACHAT OU DE LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES, S'ASSURER DE LEUR ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (ART. 61.3 DE LA LOI).

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	État des réalisations en 2023
4.1 L'accessibilité universelle n'est pas assez prise en compte lors de l'achat ou de la location de biens et de services.	Former le service des approvisionnements et les directions concernées.	Offrir une formation (webinaire) sur les différents éléments et documents nécessaires lors d'un appel d'offres.	Date de la formation et nombre de participants.	Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme	Non réalisé. Reporté en 2024.

ACTIONS EN CONTINU

Orientation : La Ville de Saint-Lambert s'assure de maintenir de bonnes pratiques en matière d'intégration des personnes handicapées.

1. Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs
1.1 Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu'il y a de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements.	Permettre les déplacements sécuritaires	Priorisation du déneigement aux intersections, aux arrêts d'autobus et aux espaces de stationnements réservés des installations publiques. Prioriser le déneigement des bancs de neige entre le trottoir	Achat de petit équipement pour permettre déneigement plus efficace	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics

		et la rue (priorité P1 pour Ma deuxième maison à moi).		
<u>1.2</u> Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu'il y a de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements.	Permettre les déplacements sécuritaires.	Priorisation du déneigement des trottoirs à l'intersection Argyle / Desaulniers ainsi que le stationnement.	Les trottoirs à l'intersection Argyle / Desaulniers ainsi que le stationnement ont été priorités.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics
<u>1.3</u> Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu'il y a de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements.	Sensibiliser les fournisseurs.	Revoir les processus de la procédure de déneigement aux intersections (descente de trottoir).	Le processus a été revu et les déneigeurs ont été formés	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics
<u>1.4</u> Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu'il y a de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements.	Sensibiliser les employés.	Organiser une réunion de sensibilisation des entrepreneurs et des employés réalisant le déneigement.	Formation offerte aux employés	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics
<u>1.5</u> La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.	Avoir un inventaire des obstacles.	Procéder à l'inventaire annuel.	Mise à jour du document	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics

<p><u>1.6</u> Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires.</p>	<p>Permettre les déplacements sécuritaires.</p>	<p>Poursuivre les réparations sur les trottoirs et la voie publique afin d'éliminer les obstacles aux déplacements des personnes handicapées.</p>	<p>Plusieurs endroits dans la ville ont subi des réparations (budget de ± 320 000\$ annuellement).</p>	<p>Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics</p>
<p><u>1.7</u> Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires.</p>	<p>Permettre les déplacements sécuritaires.</p>	<p>Consulter la collection des Normes - Ouvrages routiers, produits par le ministère des Transports du Québec et le recueil <i>Vers des parcours sans obstacle</i>, de l'Office avant de débiter les travaux.</p>	<p>Les consultations ont été faites.</p>	<p>Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics</p>
<p><u>1.8</u> Les arrêts d'autobus ne sont pas tous accessibles.</p>	<p>Permettre les déplacements sécuritaires.</p>	<p>Tenir compte des besoins liés à l'accessibilité universelle aux arrêts d'autobus.</p> <p>Programme annuel de mise aux normes en collaboration avec le RTL.</p>	<p>Nombre d'arrêts d'autobus accessibles à Saint-Lambert.</p>	<p>Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics</p>
<p><u>1.9</u> Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires.</p>	<p>Permettre les déplacements sécuritaires.</p>	<p>Ajouter des plaques podotactiles à certains endroits.</p>	<p>Réalisé systématiquement lors de la construction de nouvelles infrastructures de transport.</p>	<p>Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics</p>
<p><u>1.10</u> S'assurer de l'accessibilité des nouveaux bâtiments municipaux.</p>	<p>Rendre accessibles les nouveaux bâtiments municipaux.</p>	<p>Inclure une évaluation de l'accessibilité universelle lors des nouvelles constructions ou des rénovations des bâtiments municipaux.</p>	<p>Accessibilité universelle prise en compte dans les projets de réfection des bâtiments municipaux.</p>	<p>Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics</p>

<p><u>1.11</u> Les obstacles ne sont pas relevés pour les personnes non voyantes.</p>	<p>Permettre les déplacements sécuritaires.</p>	<p>Effectuer au moins une tournée par année des intersections et bâtiments en compagnie de l'INLB pour relever les obstacles (inspection et recommandation).</p>	<p>Rencontres avec l'INLB pour différents projets de réfection de parcs municipaux et projets d'infrastructures majeures, selon le type de travaux projetés.</p>	<p>Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics</p>
<p><u>1.12</u> Bacs de poubelles, de recyclage et de compost sont sur le trottoir lors des collectes.</p>	<p>Permettre les déplacements sécuritaires.</p>	<p>Sensibiliser les citoyens à mettre leurs bacs sur leur terrain (patrouille verte) Sensibiliser la compagnie qui effectue les collectes</p>	<p>La patrouille verte fera la sensibilisation auprès des citoyens par l'émission d'avertissements écrits.</p>	<p>Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics</p>
<p><u>1.13</u> Les usagers n'ont pas accès à une toilette au parc Union.</p>	<p>Faciliter la participation des usagers.</p>	<p>Donner l'accès à une toilette pour les usagers de Ma deuxième maison à moi.</p>	<p>Faire installer une toilette portative pour la saison estivale.</p>	<p>Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics</p>
<p><u>1.14</u> Difficulté pour certains groupes cibles d'obtenir de l'information sur les travaux de construction en cours dans la ville.</p>	<p>Rendre les communications accessibles.</p>	<p>Améliorer la diffusion de l'information en ce qui concerne les travaux de construction pour assurer la sécurité de tous</p>	<p>Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain et le Canal M Vues et Voix sont avisés lorsque des travaux entravent la circulation, qu'il s'agisse de travaux au niveau de la chaussée ou des trottoirs.</p>	<p>Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics</p>
<p><u>1.15</u> Plusieurs obstacles entravent les trottoirs et limitent les déplacements des personnes handicapées parce que le public n'est pas suffisamment sensibilisé.</p>	<p>Sensibiliser les citoyens aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées lors des collectes des matières résiduelles.</p>	<p>Distribuer un calendrier municipal qui identifie clairement les jours de la collecte des matières résiduelles et le positionnement des bacs en bordure de rue.</p>	<p>Distribution du calendrier à chaque année et mention visant à sensibiliser le public.</p>	<p>Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics</p>

ACTIONS EN CONTINU

Orientation : La Ville de Saint-Lambert s'assure de maintenir de bonnes pratiques en matière d'intégration des personnes handicapées.

2. Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme;

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs
<u>2.1</u> Les bureaux de vote ne sont pas tous accessibles pour les personnes à mobilité réduite.	Rendre les bureaux de vote accessibles.	S'assurer que les bureaux de vote désignés soient accessibles lors des élections.	Les personnes handicapées connaissent l'emplacement du bureau de vote accessible.	Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
<u>2.2</u> Il est difficile pour les personnes handicapées de voter.	Rendre les bureaux de vote accessibles.	S'assurer que les bureaux de vote disposent tous d'un gabarit pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	100 % des bureaux de vote sont équipés de cet outil. Indiquer les endroits accessibles pour voter.	Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
<u>2.3</u> L'accessibilité universelle n'est pas assez prise en compte lors de l'achat ou de la location de biens et de services.	Favoriser l'achat d'équipements adaptés.	Inclure des éléments d'accessibilité universelle dans les devis et les appels d'offres si applicable.	Appels d'offres publiés stipulant la règle d'accessibilité.	Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme L'ensemble des directions
<u>2.4</u> Les coûts pour faire adapter une résidence pour personne handicapée sont très élevés.	Faciliter le processus de demande d'adaptation de domicile.	Prendre en charge financièrement la demande de subvention gouvernementale quant aux initiatives citoyennes en aménagement.	Nombre de demandes effectuées	Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme

2.5 Difficulté pour les personnes handicapées d'utiliser les terrasses de restaurants.	Informé et renseigner les commerçants des avantages liés à l'accessibilité universelle.	Sensibiliser les commerçants chaque année.	Ajouter des critères d'accessibilités universelles aux règlements.	Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
--	---	--	--	---

Action en continu

Orientation : La Ville de Saint-Lambert s'assure de maintenir de bonnes pratiques en matière d'intégration des personnes handicapées.

3. Direction des services administratifs (ressources humaines, communications et technologies de l'information)

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs
3.1 Méconnaissance des activités offertes aux personnes handicapées et à leurs accompagnateurs.	Faire connaître la Carte d'accompagnement loisir (CAL).	Faire la promotion de la Carte d'accompagnement loisir (CAL) dans les outils promotionnels de la Ville.	Ajout de la carte d'accompagnement loisir (CAL) au loisir à la carte	Direction des services administratifs Direction de la culture et des loisirs
3.2 Déficience au niveau de la diffusion de l'information avant les événements organisés par la municipalité.	Faciliter les déplacements des personnes handicapées aux Fêtes de Saint-Lambert.	Publier un plan du site événementiel dans l'infolettre et sur le site internet de la Ville de Saint-Lambert, lorsqu'il s'agit d'un événement majeur.	Plan des Fêtes de Saint-Lambert diffusé dans les publications de la Ville.	Direction des services administratifs Direction de la culture et des loisirs
3.3 Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Faciliter l'accès des personnes handicapées aux emplois offerts.	Élargir les sources de recrutement aux organismes œuvrant en employabilité afin de rejoindre les personnes handicapées en faisant le lien avec SDEM-SEMO-	Ajouter un libellé dans les publications d'offre d'emploi	Direction des services administratifs

		CISSSMO Montérégie.		
<u>3.4</u> Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Faciliter l'accès des personnes handicapées aux emplois offerts.	Créer des opportunités d'emplois ou de stages chaque année pour les personnes ayant des besoins particuliers en collaboration avec SDEM-SEMO-CISSSMO Montérégie.	Nombre de stages organisés.	Direction des services administratifs
<u>3.5</u> Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Intégrer les personnes handicapées en poste.	Accompagner les directions au cas par cas.	Nombre, dates, raisons d'accompagnement.	Direction des services administratifs
<u>3.6</u> Les tableaux complexes ne sont pas accessibles.	Rendre les communications accessibles.	Utiliser des tableaux simples dans les documents et s'assurer d'avoir une table des matières en format Word. Revoir les différentes normes de rédaction pour écriture accessible.	Les tableaux produits dans les documents publics sont accessibles (format Word). Participation à une formation en ligne de l'INLB.	Direction des services administratifs
<u>3.7</u> Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire.	Sensibiliser les citoyens aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées.	Souligner chaque année la Semaine québécoise des personnes handicapées dans l'infolettre et les médias sociaux.	Semaine québécoise des personnes handicapées soulignée	Direction des services administratifs
<u>3.8</u> Plusieurs obstacles entravent les trottoirs et limitent les déplacements des personnes	Sensibiliser les citoyens aux obstacles que peuvent rencontrer	Mention visant à sensibiliser le public sur le positionnement des bacs en bordure de rue sur site internet de la Ville.	Affichage à chaque année sur le site internet de la Ville :	Direction des services administratifs

handicapées parce que le public n'est pas suffisamment sensibilisé.	les personnes handicapées lors des collectes des matières résiduelles.		https://www.saint-lambert.ca .	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics
<u>3.9</u> Méconnaissance des outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées et du potentiel de ces personnes.	Sensibiliser les élus et les employés municipaux.	Réaliser une journée de sensibilisation en accessibilité universelle pour les élus et les employés municipaux.	Date de la journée de sensibilisation et nombre de participants.	Direction des services administratifs

Action en continu

Orientation : La Ville de Saint-Lambert s'assure de maintenir de bonnes pratiques en matière d'intégration des personnes handicapées.

4. Direction de la culture et des loisirs

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs
<u>4.1</u> Les événements extérieurs organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Permettre aux personnes handicapées de participer aux événements extérieurs.	Prévoir des espaces de stationnement réservés et/ou un débarcadère, des corridors de circulation, des toilettes adaptées et de la signalisation adéquate lors des événements organisés par la Ville et informer le public.	L'ensemble de ces mesures auront été mises en place lors d'événements dans les parcs.	Direction de la culture et des loisirs
<u>4.2</u> Les événements intérieurs organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Rendre accessible le Centre multifonctionnel.	S'assurer que des espaces de stationnement réservés et/ou un débarcadère, des corridors de circulation, des toilettes adaptées et de la signalisation adéquate lors des événements organisés par la Ville et informer le public.	L'ensemble de ces mesures auront été mises en place au Centre multifonctionnel (81 Hooper).	Direction de la culture et des loisirs

<u>4.3</u> Les cache-fils empêchent la bonne circulation des personnes à mobilité réduite lors des Fêtes de Saint-Lambert.	Faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite lors des événements.	Protéger les fils à l'aide d'un dos d'âne moins élevé. Faire un trajet adapté lors d'événements avec des cache-fils ayant des angles moins prononcés à certains endroits pour le passage des fauteuils roulants et des triporteurs.	Les fils ont été protégés à tous les événements. Les personnes à mobilité réduite connaissent le trajet adapté.	Direction de la culture et des loisirs
<u>4.4</u> Les événements organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Faciliter le déplacement des personnes handicapées.	Prévoir un bénévole accompagnateur au Marché fermier pour guider les personnes handicapées entre les différents kiosques.	Bénévole et accompagnateurs identifiés et disponibles. L'indiquer dans l'infolettre (convertie en Word).	Direction de la culture et des loisirs
<u>4.5</u> Les événements organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite.	Mettre en place au moins une zone réservée aux personnes ayant une limitation fonctionnelle pour garantir la sécurité et une belle expérience de spectacle.	La zone a été mise en place.	Direction de la culture et des loisirs
<u>4.6</u> Manquement au niveau de la diffusion de l'information avant les événements organisés par la municipalité.	Améliorer la diffusion des informations.	Consulter le Guide Keroul et le guide INLB pour se conformer aux règles.	Le guide Keroul et le guide INLB ont été appliqués	Direction de la culture et des loisirs
<u>4.7</u> Manquement au niveau de la diffusion de l'information avant les	Améliorer la diffusion des informations.	Aviser le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain des rues fermées lorsqu'il y a des	Dates où le regroupement a été avisé. Un document avec les directives a	Direction de la culture et des loisirs

événements organisés par la municipalité.		fêtes de quartier et la fête des voisins.	été acheminé au RAAMM (format Word sans logo et sans tableau).	
<u>4.8</u> Accessibilité restreinte des personnes handicapées aux activités de loisir initiées par le service des loisirs et les organismes du milieu.	Faciliter l'accès aux activités offertes.	Donner accès aux activités offertes par la Ville en les adaptant aux conditions des personnes. Mettre en place des mesures visant à faciliter la participation des citoyens handicapés à l'offre de service en loisir.	Cours adaptés aux besoins des participants.	Direction de la culture et des loisirs
<u>4.9</u> Les personnes handicapées ne connaissent pas le service permettant d'adapter les activités qui peuvent être adaptées à leurs besoins.	Faciliter l'accès aux activités offertes.	Faire connaître la possibilité d'adapter les activités régulières aux besoins des personnes handicapées.	L'information apparaît dans le Loisirs à la carte et sur le site de la Ville.	Direction de la culture et des loisirs
<u>4.10</u> Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers.	Faciliter l'intégration des enfants à besoins particuliers.	Maintenir le service d'intégration aux activités de camps de jour pour les enfants handicapés. S'assurer qu'il n'y a aucun refus d'enfant ayant des besoins particuliers.	Service maintenu et aucun enfant n'a été refusé.	Direction de la culture et des loisirs
<u>4.11</u> Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers.	Faciliter l'intégration des enfants à besoins particuliers.	Devenir membre de Zone loisirs Montérégie.	Le camp de jour de la Ville est membre de Zone loisirs Montérégie.	Direction de la culture et des loisirs
<u>4.12</u> Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers.	Faciliter l'intégration des enfants à besoins particuliers.	Former les accompagnateurs en camp de jour.	Tous les accompagnateurs ont une certification en	Direction de la culture et des loisirs

			accompagnement camp de jour.	
<u>4.13</u> Méconnaissance des outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées et du potentiel de ces personnes.	Promouvoir les services offerts aux personnes handicapées.	Installer un kiosque du CISSS lors de l'événement : Fêtes de Saint-Lambert.	Date de la présence d'un kiosque	Direction de la culture et des loisirs
<u>4.14</u> Méconnaissance des outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées et du potentiel de ces personnes.	Promouvoir les activités et les événements accessibles.	Ajouter les logos appropriés dans les publications municipales lorsque les événements, ateliers ou cours sont accessibles	Logos ajoutés dans les publications de manière systématique	Direction de la culture et des loisirs
<u>4.15</u> Méconnaissance des préoccupations des personnes handicapées et des familles où vit une personne handicapée.	Faire connaître le Programme secours adapté.	Mise à jour de la liste des résidents nécessitant une assistance particulière en situation d'urgence.	Remplir le formulaire secours adapté https://www.longueuil.quebec/fr/formulaire-secours-adapte	SSIAL
<u>4.16</u> Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire.	Faire connaître les actions prises par la Ville.	Développer, mettre à jour et diffuser le Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées via les moyens de communication municipale.	Diffuser le bilan et le plan d'action sur le site internet de la Ville chaque année.	Ensemble des directions

Mise à jour 2024

1. AXE ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE

OBJECTIF : S'ASSURER DE L'ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES ET DES INFRASTRUCTURES AFIN QUE TOUS LES CITOYENS PUISSENT S'Y DÉPLACER SANS CONTRAINTES SUPPLÉMENTAIRES D'ACCESSIBILITÉ, DE TEMPS ET DE COÛT, ET CE, PEU IMPORTE LE LIEU ET LES MOYENS UTILISÉS

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
<p><u>1.1</u> Présence de bancs de neige entre le trottoir et la rue lors des opérations de déneigements. (Les personnes doivent passer par-dessus le banc de neige, car les ouvertures sont rares aux intersections).</p> <p>Accès trop étroit avec les bancs de neige au coin de Betournay (près de la 112).</p>	Permettre les déplacements sécuritaires.	Rechercher des solutions et vérifier auprès des autres municipalités ce qui peut être fait.	Contacteur d'autres municipalités et effectuer de la vigie.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	2024
<p><u>1.2</u> Les espaces entre les rangées dans la bibliothèque ne permettent pas la circulation d'un fauteuil roulant.</p>	Rendre accessibles tous les rayons de la bibliothèque.	Réaménager les espaces entre certaines rangées dans la bibliothèque municipale pour qu'une personne en fauteuil roulant puisse circuler librement.	La bibliothèque a été réaménagée en prenant en compte l'accessibilité universelle.	Direction de la culture et des loisirs	2024

1.3 Les trottoirs ne sont pas assez dégagés sur Queen, Stanley et Bétournay.	Permettre les déplacements sécuritaires.	Déterminer un trajet sécuritaire et accessible pour se rendre sur Victoria (sans haies, bacs, trottoirs entretenus, etc.), afin de faciliter les déplacements des élèves de l'école Reach et les usagers de Ma deuxième maison.	Faire la promotion et mettre des affiches.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	2024
--	--	---	--	---	------

2. AXE LOISIRS, SPORTS, TOURISME ET CULTURE

OBJECTIF : ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS, DE SPORTS, DE TOURISME ET DE CULTURE

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
2.1 Méconnaissance des activités offertes aux personnes handicapées et à leurs accompagnateurs.	Permettre aux personnes handicapées de connaître les activités offertes sur le territoire.	Promouvoir les fédérations et organismes qui offrent des programmes aux personnes handicapées.	Date et outil dans laquelle a été faite la promotion Mettre dans le Loisirs à la carte.	Direction des services administratifs Direction de la culture et des loisirs	2024
2.2 Les infrastructures de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées	Rendre davantage accessible la piscine Émilie Heymans.	Faire une évaluation de la piscine Émilie Heymans par le CISSS Montérégie Ouest et INLB	Date de l'inspection	Direction de la culture et des loisirs	2024

3. AXE SENSIBILISATION ET FORMATION

OBJECTIF : SENSIBILISER DIVERS PUBLICS AU POTENTIEL DES PERSONNES HANDICAPÉES ET À L'IMPORTANCE DE FAVORISER DES ENVIRONNEMENTS ACCESSIBLES

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
<u>3.1</u> Manque de connaissance du personnel en ce qui concerne les accommodements raisonnables.	Former le personnel.	Planifier une formation aux membres du personnel sur les devoirs d'accommodements raisonnables.	Formation offerte par un organisme expert reconnu dans ce domaine (AlterGo, CDPDJ, GAPHRSM).	Direction des services administratifs	2024

4. AXE APPROVISIONNEMENT EN BIEN OU SERVICES ACCESSIBLES

OBJECTIF : LORS DE L'ACHAT OU DE LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES, S'ASSURER DE LEUR ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (ART. 61.3 DE LA LOI).

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
<u>4.1</u> L'accessibilité universelle n'est pas assez prise en compte lors de l'achat ou de la location de biens et de services.	Former le service des approvisionnements et les directions concernées.	Offrir une formation (webinaire) sur les différents éléments et documents nécessaires lors d'un appel d'offres.	Date de la formation et nombre de participants.	Direction greffe, du contentieux et de l'urbanisme	2024